

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par le projet de règlement 701-68, ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE les actes susmentionnés peuvent être consultés **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, le 22 août 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Loko', written over a horizontal line.

M^e Karen Loko, greffière